
Date de Convocation

03/03/2026

Date d’Affichage

03/03/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 12

Votants 14

OBJET :

**Vote du compte
financier unique 2025**

L’an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Eric LAUWAGIE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu l’article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l’exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l’année 2025 de la commune d’ENNEVELIN ;

Vu le CFU 2025 de la commune d’ENNEVELIN ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l’article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s’il n’est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l’article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu’il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l’un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Michel DUPONT, le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Hélène FOUACHE, Adjointe aux finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	938 310,13 €	2 020 086,21 €	2 958 6396,34 €
	Recettes réalisées	792 974,72 €	2 047 739,64 €	2 840 714,36 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	960 247,60 €	2 170 086,21 €	3 130 333,81 €
	Dépenses réalisées	738 517,99 €	1 794 178,50 €	2 532 696,49 €
	Restes à réaliser	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	54 456,73 €	253 561,14 €	308 017,87 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	21 937,47 €	150 000,00 €	171 937,47 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	76 394,20 €	403 561,14 €	479 955,34 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 40 000,00€	0,00 €	- 40 000,00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	36 394,20 €	403 561,14 €	439 955,34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune d'ENNEVELIN

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 10 mars 2026

Le Maire,
Michel DUPONT


